



CONSEIL EXECUTIF

Quatre-vingt-neuvième session

Point 25.5 de l'ordre du jour provisoire

DISTINCTIONS : TYPES ET MODALITES D'ATTRIBUTION

Le Conseil exécutif choisissait jusqu'ici les lauréats des Prix administrés par le Directeur général. Etant donné la multiplication du nombre des Prix et la disparité des sommes octroyées, le Conseil, à sa quatre-vingt-septième session, a demandé qu'une étude soit faite sur les modalités d'attribution des Prix (décision EB87(9)). Le présent rapport du Directeur général fait suite à cette demande et propose d'autres options.

1. Il a été proposé aux Comités des Fondations Dr A. T. Shousha et Léon Bernard à leurs réunions de 1991 d'augmenter le montant octroyé pour ces Prix, demeuré le même depuis leur création. La fréquence des Prix s'en trouverait réduite, les fonds disponibles pour ces distinctions dépendant du montant des intérêts accumulés par le capital de chaque Fondation. Dans leurs rapports au Conseil exécutif à sa quatre-vingt-septième session, les Comités des Fondations Dr A. T. Shousha et Léon Bernard ont proposé au Conseil de prier le Directeur général d'entreprendre une étude complète des dispositions relatives à toutes les distinctions prévues par les Fondations administrées par l'Organisation. Cette proposition a été approuvée par le Conseil dans sa décision EB87(9).

SITUATION ACTUELLE

2. Le Directeur général est l'Administrateur de plusieurs Fondations qui décernent des Prix et/ou des Bourses d'études. L'un de ces Prix (Prix de la Fondation Darling) a été hérité de la Société des Nations tandis que d'autres ont été légués par d'éminentes personnalités dans le domaine de la santé, ou honorent la mémoire de telles personnalités. A l'exception de la Bourse d'études Francesco Pocchiari, de création récente, la procédure d'attribution des Prix est la même. Toute autorité sanitaire nationale ou un ancien lauréat peut proposer un candidat à un Prix. Pour chaque distinction, un Comité se réunit pendant la session du Conseil exécutif; il se compose généralement du Président, des trois Vice-Présidents et, dans certains cas, d'un membre supplémentaire du Conseil, dans d'autres, de représentants désignés par le fondateur. Un Prix (le Prix Dr Comlan A. A. Quenum) est administré au niveau régional.

3. Les Comités recommandent d'ordinaire un ou plusieurs candidats au Conseil, auquel incombe la sélection finale. Les Prix sont officiellement remis pendant l'Assemblée de la Santé aux lauréats, ou à leurs représentants, qui font un bref exposé devant l'Assemblée. Les principales caractéristiques des diverses distinctions sont décrites dans le tableau ci-après.

Distinction	Montant et fréquence du Prix	Composition du Comité ¹	Sélection finale faite par	Modalité de la remise
<p>Prix de la Fondation Darling pour des travaux hors de pair concernant la pathologie, l'étiologie, l'épidémiologie, la thérapeutique et la prophylaxie du paludisme ou la lutte contre cette maladie Capital : Fr.s. 10 000.- Création : 1948 à l'OMS, mais antérieurement à la Société des Nations</p>	<p>Fr.s. 1000.- et une médaille de bronze, décerné quand les intérêts ont atteint la somme suffisante</p>	<p>Président et Vice-Présidents du Conseil exécutif et Président du Comité d'experts du Paludisme</p>	<p>Le Conseil exécutif</p>	<p>Cérémonie pendant l'Assemblée mondiale de la Santé</p>
<p>Prix de la Fondation Léon Bernard pour services signalés dans le domaine de la médecine sociale Capital : Fr.s. 19 000.- Création : 1948</p>	<p>Fr.s. 1000.- et une médaille de bronze, décerné lorsque les intérêts ont atteint la somme suffisante (pratiquement tous les ans)</p>	<p>Président et Vice-Présidents du Conseil exécutif et un membre du Conseil</p>	<p>Le Conseil exécutif</p>	<p>Cérémonie pendant l'Assemblée mondiale de la Santé</p>
<p>Prix de la Fondation Dr A. T. Shousha pour contribution particulièrement marquante à l'étude d'un problème de santé dans la zone géographique où le Dr A. T. Shousha a servi l'Organisation mondiale de la Santé Capital (Prix et Bourse d'études) : US \$60 816 Création : 1966</p>	<p>Fr.s. 1000.- et une médaille de bronze, décerné lorsque les intérêts ont atteint la somme suffisante (pratiquement tous les ans)</p>	<p>Président et Vice-Présidents du Conseil exécutif et un membre du Conseil</p>	<p>Le Conseil exécutif</p>	<p>Cérémonie pendant l'Assemblée mondiale de la Santé</p>
<p>Bourse d'études de la Fondation Dr A. T. Shousha destinée à permettre au boursier d'obtenir un diplôme postuniversitaire ou une maîtrise en santé publique Création : 1966</p>	<p>US \$15 000, octroyée chaque fois que les intérêts accumulés en plus du montant nécessaire à l'attribution du Prix sont suffisants (en principe approximativement tous les six ans)</p>	<p>Comme pour le Prix</p>	<p>Le Conseil exécutif</p>	<p>Lettre au lauréat</p>

Distinction	Montant et fréquence du Prix	Composition du Comité ¹	Sélection finale faite par	Modalité de la remise
Bourse d'études de la Fondation Jacques Parisot pour des recherches en médecine sociale ou en santé publique Capital : Fr.s. 100 000.- Création : 1969	US \$5000 et une médaille de bronze, octroyée tous les deux ans (les bureaux régionaux sont invités à tour de rôle à présenter des candidats)	Président et Vice-Présidents du Conseil exécutif et un membre du Conseil	Le Conseil exécutif	Lettre au lauréat. L'année suivante, le lauréat est invité à présenter les résultats de ses recherches à l'Assemblée mondiale de la Santé et la médaille lui est alors remise
Prix de la Fondation pour la Santé de l'Enfant pour services éminents dans le domaine de la santé de l'enfant Capital (Prix et Bourse d'études) : US \$100 380 Création : 1980	US \$2500 et une médaille de bronze, décerné tous les deux ans	Président et Vice-Présidents du Conseil exécutif, un représentant de l'Association internationale de Pédiatrie et un représentant du Centre international de l'Enfance (Paris)	Le Conseil exécutif	Cérémonie pendant l'Assemblée mondiale de la Santé
Bourse d'études de la Fondation pour la Santé de l'Enfant pour des recherches en pédiatrie sociale Création : 1980	US \$10 000, octroyée tous les deux ans	Comme pour le Prix	Le Conseil exécutif	Lettre au lauréat
Prix Sasakawa pour la Santé pour des travaux novateurs en matière de développement sanitaire en vue d'encourager la poursuite de ces travaux Capital : US \$1 million (investi par la Fondation Sasakawa pour la Santé) Création : 1984	US \$100 000, octroyé chaque année en principe (partagé en général entre deux ou trois personnes et/ou établissements), et une statuette de cristal. Le montant exact de la somme octroyée à chaque lauréat est déterminé par le Comité du Prix	Président et Vice-Présidents du Conseil exécutif et un représentant désigné par le fondateur	Le Conseil exécutif	Cérémonie pendant l'Assemblée mondiale de la Santé

Distinction	Montant et fréquence du Prix	Composition du Comité ¹	Sélection finale faite par	Modalité de la remise
<p>Prix Dr Comlan A. A. Quenum de Santé publique en Afrique pour la contribution la plus importante à un problème de santé dans la zone géographique où le Dr Comlan A. A. Quenum a servi l'Organisation mondiale de la Santé Capital : CFA 1 400 000 (détenu par le Bureau régional de l'Afrique) Création : 1987</p>	<p>US \$2000 (montant pouvant être augmenté de temps en temps par le Comité du Prix) et une médaille, décerné tous les deux ans</p>	<p>Président et Vice-Président du Sous-Comité du Programme du Comité régional de l'Afrique, et deux représentants du Comité consultatif africain pour le Développement sanitaire</p>	<p>Sous-Comité du Programme du Comité régional de l'Afrique. En cas de désaccord sur le choix d'un candidat, la décision est confiée au Comité régional de l'Afrique</p>	<p>Cérémonie pendant l'Assemblée mondiale de la Santé</p>
<p>Bourse d'études Francesco Pocchiari pour permettre à des chercheurs de pays en développement d'acquérir une expérience nouvelle en rapport avec leurs propres recherches dans d'autres pays Capital : US \$104 960 Création : 1991</p>	<p>US \$10 000, octroyée tous les deux ans</p>	<p>Directeur de l'Institut supérieur de la Santé (Rome), et quatre membres du Comité consultatif mondial OMS de la Recherche en Santé</p>	<p>Le Conseil exécutif</p>	<p>Lettre au lauréat. Nom solennellement annoncé lors d'une séance publique de l'Assemblée mondiale de la Santé</p>

¹ La réunion du Comité de la Bourse d'études Francesco Pocchiari a lieu pendant la réunion du Comité consultatif de la Recherche en Santé.

HISTORIQUE

4. Quand les Prix ont été créés, c'est à l'Assemblée de la Santé, à laquelle les Comités faisaient leurs recommandations, qu'il appartenait en dernier ressort de choisir les lauréats. Non seulement cette procédure alourdissait la charge de travail de l'Assemblée de la Santé mais elle s'est révélée inadéquate car la remise des Prix avait aussi lieu pendant la même Assemblée de la Santé. Avant même que la sélection ait été faite, les candidats proposés avaient donc été informés de leur nomination, et nombre d'entre eux avaient déjà fait le voyage pour assister à l'Assemblée et recevoir la distinction. Pour remédier à ce problème, la responsabilité de la sélection des récipiendaires des Prix a été confiée au Conseil exécutif en 1979 (décision EB64(16)). Il n'existait alors que quatre distinctions, à savoir celles des Fondations Darling, Léon Bernard, Dr A. T. Shousha et Jacques Parisot.

MODALITES ACTUELLES

5. Les Comités soumettent leurs propositions au Conseil exécutif qui choisit en dernier ressort les lauréats. Le rôle de l'Assemblée de la Santé dans la remise des Prix se limite par conséquent à la cérémonie, et le problème concernant le processus de sélection a été jugé résolu de façon satisfaisante, tandis que le nombre des Prix est resté limité. Avec leur multiplication et l'augmentation de la charge de travail du Conseil exécutif et de l'Assemblée de la Santé, certaines faiblesses sont apparues.

Acceptation des nouveaux Prix proposés

6. Le Conseil exécutif se réunit actuellement pendant neuf à onze jours, au cours desquels les Comités tiennent en moyenne quatre réunions. Le volume de la documentation soumise pour chaque Prix a augmenté, et la charge de travail des membres des Comités qui doivent lire cette documentation est assez considérable. Si la même procédure de sélection des lauréats était adoptée pour un nouveau Prix proposé à l'Organisation, il serait donc difficile aux Comités d'assumer le surcroît de travail nécessaire. Par exemple, si la sélection préliminaire pour la Bourse d'études Francesco Pocchiari avait été ajoutée à la charge de travail du Conseil au lieu d'être confiée au Comité consultatif mondial OMS de la Recherche en Santé, les membres du Comité se seraient déjà heurtés à de sérieux problèmes. Bien que les membres des divers Comités ne soient pas nécessairement les mêmes, la présence du Président et des Vice-Présidents du Conseil dans tous les Comités assure une communauté de vue qui serait autrement impossible. Mais si les membres de tous les Comités devaient être des membres du Conseil exécutif, l'Organisation se trouverait dans la situation anormale où les Prix existants - si petits soient les montants en jeu - seraient les seuls à pouvoir être administrés par l'Organisation, et où aucun Prix nouveau ne pourrait être accepté.

Problèmes de logistique

7. Mis à part les problèmes liés à l'organisation des réunions des Comités, l'augmentation du nombre des Prix fait peser une certaine charge de travail sur le Conseil exécutif. De plus, les cérémonies de remise des Prix se tiennent pendant l'Assemblée de la Santé suivante, et les délégués à l'Assemblée et les membres du Conseil ont exprimé à plusieurs reprises le souhait de voir réorganiser ces cérémonies afin qu'elles ne prennent pas trop du temps de l'Assemblée. Au fil des années, la durée de l'Assemblée de la Santé a été progressivement ramenée de trois à deux semaines, et des propositions visent actuellement à la raccourcir encore. Le temps consacré aux cérémonies de remise des Prix a été comprimé au maximum, et l'exposé des lauréats à l'Assemblée ne doit pas excéder cinq minutes. Si l'Assemblée de la Santé donne aux Prix décernés un certain retentissement, ceux-ci tendent à passer inaperçus au milieu des nombreuses autres cérémonies et réunions qui se tiennent aussi pendant l'Assemblée de la Santé.

Disparité des sommes octroyées

8. Selon la date de la création des Prix, le capital légué aux Fondations a changé et, partant, les montants octroyés aux lauréats varient sensiblement. La somme de Fr.s. 1000.- remise aux lauréats des Fondations Darling, Léon Bernard et Dr A. T. Shousha est relativement faible compte tenu des dépenses encourues pour venir recevoir le Prix à Genève. Lorsque ces Prix ont été créés, il y a de 25 à 40 ans de cela, la somme de

Fr.s. 1000.- devait suffire à couvrir les frais de voyage. Les Prix plus récents (Fondation pour la Santé de l'Enfant et Dr Comlan A. A. Quenum) offrent US \$2500 et US \$2000 respectivement. Quant au Prix Sasakawa pour la Santé, il n'est guère comparable aux autres Prix car son but est fondamentalement différent : la somme octroyée ne constitue pas une récompense mais doit permettre la poursuite d'un travail prometteur.

9. La Bourse d'études de la Fondation Jacques Parisot, d'un montant de US \$5000, est aujourd'hui jugée insuffisante pour financer des recherches en médecine sociale, et les bureaux régionaux doivent d'ordinaire compléter le montant de la Bourse pour couvrir la totalité des dépenses. La Bourse d'études Dr A. T. Shousha, dont le montant était aussi relativement faible, a été portée récemment à US \$15 000. La Bourse d'études de la Fondation pour la Santé de l'Enfant, destinée à des recherches en pédiatrie sociale, s'élève quant à elle à US \$10 000. Le montant des bourses d'études oscille ainsi entre US \$5000 et US \$15 000.

Procédures de nomination

10. Les administrations sanitaires nationales des Etats Membres sont actuellement priées de proposer des candidats aux divers Prix. En même temps, les Statuts des Fondations autorisent d'anciens récipiendaires des Prix à proposer des candidatures. Au fil des années, avec l'augmentation du nombre des lauréats, cette dernière disposition a sensiblement accru le travail du secrétariat des Fondations, chargé de contacter les anciens lauréats. Très rares sont en outre d'ordinaire les candidatures envoyées par d'anciens lauréats, mais lorsque c'est le cas, les administrations nationales compétentes n'en ayant souvent pas connaissance, il s'ensuit que deux candidats ou plus sont proposés pour le même pays.

CE QUE PEUT FAIRE LE CONSEIL EXECUTIF

11. Le Règlement de la Fondation pour l'attribution d'une médaille et d'un Prix Darling et les Statuts du Prix Sasakawa pour la Santé peuvent être modifiés par une décision du Conseil exécutif. Les statuts des autres distinctions peuvent aussi être modifiés par une décision de leurs Comités respectifs. Le Conseil exécutif souhaitera donc peut-être décider ou recommander aux Comités respectifs, selon le cas, de procéder comme suit en vue d'améliorer encore l'administration et l'attribution des Prix.

Montant des Prix

12. La somme accordée par les Fondations Darling, Léon Bernard et Dr A. T. Shousha devrait être portée de Fr.s. 1000.- à Fr.s. 2500.-. La fréquence de l'octroi de ces distinctions, qui dépend du montant des intérêts produits par les fonds en dépôt correspondants, en serait directement affectée. Il s'ensuivrait pour l'Assemblée de la Santé et le Conseil exécutif un gain de temps. Ce montant serait ainsi davantage en rapport avec la somme octroyée par les autres Fondations et avec les dépenses encourues par les lauréats pour venir recevoir leur Prix à Genève. (Il faudrait pour cela modifier les Statuts des Prix des Fondations Darling et Léon Bernard.)

Candidatures proposées par d'anciens lauréats

13. Compte tenu de la rareté relative des candidatures proposées par d'anciens lauréats et du manque de coordination avec les administrations nationales concernées, il conviendrait peut-être de supprimer la disposition autorisant d'anciens récipiendaires d'un Prix à proposer des candidatures des statuts des Fondations.

Procédure de sélection

14. La responsabilité de proposer des candidatures pourrait être transférée des Comités du Conseil exécutif au Comité consultatif mondial OMS de la Recherche en Santé (CCRS). Le CCRS pourrait naturellement confier cette tâche à un Comité spécial. Nombre de ces Prix supposent un jugement concernant les propositions de recherche ou les contributions dans des domaines tels que la médecine sociale et la santé publique, et le CCRS mondial apparaît donc comme un organe plus approprié et mieux à même d'évaluer les candidatures que les Comités existants. Les recommandations du CCRS mondial ou de ses sous-comités pourraient être communiquées au Conseil exécutif pour décision finale. Le CCRS mondial pourrait aussi être habilité à prendre cette décision.

15. Comme le CCRS mondial ne se réunit que tous les deux ans, il faudra revoir la fréquence de l'attribution antérieurement annuelle des Prix. L'augmentation des montants pour au moins trois des Prix signifierait cependant qu'ils ne seraient pas attribués plus d'une fois tous les deux ans. Le CCRS mondial pourrait aussi envisager, à la même session, de désigner des lauréats pour deux ans pour les Prix qui semblent devoir être attribués annuellement.

Cérémonie de remise des Prix

16. La cérémonie de remise des Prix pourrait avoir lieu non plus pendant l'Assemblée de la Santé mais pendant la Journée mondiale de la Santé (le 7 avril). Le nom des lauréats serait ensuite solennellement proclamé lors d'une séance publique de l'Assemblée de la Santé.

17. Outre l'avantage de faire gagner du temps à l'Assemblée de la Santé, cette solution donnerait un impact accru à la célébration de la Journée mondiale de la Santé, en l'étoffant et en attirant une bonne couverture médiatique. Au lieu de limiter rigoureusement le temps de parole des lauréats, une cérémonie mieux adaptée à la stature des lauréats et à la solennité des distinctions pourrait être organisée. (Il faudrait pour cela modifier les statuts en vigueur et que le Conseil exécutif adresse à l'Assemblée de la Santé une recommandation concernant sa méthode de travail.)

CONCLUSIONS

18. Etant donné la situation actuelle concernant les Prix et la nécessité d'assurer une certaine homogénéité dans les changements qui pourraient être apportés aux règlements régissant leur administration et leur attribution, le Directeur général souhaite obtenir l'avis du Conseil sur la façon dont la procédure de nomination et de sélection des candidats aux Prix pourrait être modifiée. Peut-être serait-il également utile de revoir le montant et la fréquence de chaque Prix et de prendre de nouvelles dispositions concernant la cérémonie de remise des Prix.

19. Si les modalités décrites aux paragraphes 16 et 17 ci-dessus étaient adoptées, la durée de l'Assemblée de la Santé pourrait être réduite, de sorte que ses travaux et ceux du Conseil exécutif à la session suivante pourraient être achevés en deux semaines. Une telle mesure ne pourrait être mise à l'essai que si la cérémonie de remise des Prix était organisée à un autre moment que pendant l'Assemblée de la Santé.

= = =